



# MONTBARD

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 7.3 Annexes Sanitaires

#### 7.3.3. Note sur les systèmes d'élimination des déchets

**URBANISME FARHI ALEXANDRINE**  
Impasse de la Forge 77550 REAU  
Tel : 01.60.60.87.98  
Courriel : farhi.urbanisme@free.fr

Etabli le 29 septembre 2003

## **NOTE LE TRAITEMENT DES DECHETS**

Les déchets ménagers sont collectés et traités :

- en tri sélectif en apport volontaire à la déchetterie qui se trouve à Montbard,
- en tri sélectif à la source (2 à 3 fois par semaine).

Les déchets sont acheminés vers un quai de transfert qui se trouve en limite communale sur Nogent les Montbard, à l'emplacement de l'ancienne usine d'incinération, le long de la RD 119.

Ensuite, les déchets ménagers sont :

- pour les ordures ménagères, déposés en centre d'enfouissement à Drambon (près de Pontarlier sur Saône),
- pour les déchets recyclables, retraités au centre de traitement de Beaune.